F.R.F.R.C
2 17
Case
FRC
13461

OPINION

SUR L'ARMÉE,

Dans les circonstances actuelles, par ANTOINE AMBLY, d'Ambly, Député à l'Assemblée Nationale.

LE rapporteur du comité militaire vous a lu un plan artistement travaillé, et est entré dans beaucoup de détails: cependant, Messieurs, il ne vous a pas tout dit.

Permettez à ma longue expérience de vous faire quelques observations.

Vous savez, Messieurs, que toutes les puissances qui nous avoisinent sont armées et prêtes à entrer en campagne ; et c'est ce moment que nous prenons pour faire des changemens et des incorporations, qui déplaisent toujours aux soldats et aux officiers.

Les Suisses, cette nation brave, constante et prudente, ne changent rien à leur formation. Leurs régimens sont à deux bataillons, les nôtres sont de même. pourquoi n'y resterions-nous pas, jusqu'à ce qne nous soyons assurés de la paix?

On me répondra que nos bataillons seroient trop foibles, que nous n'aurons que des cadres; mais nous avons de quoi les remplir ces cadres, au moment que nous le voudrons,

THE NEWBERRY LIBRARY

ayant 60 mille homme de milice, actuellement dites auxiliaires; et puisque le comité militaire veut en avoir *cent mille*, les 40 mille seront bientôt levés, ce qui fera toujours vos 250 mille combattans.

Le rapporteur propose de mettre les régimens de cavalerie à 6 escadrons : le ministre à 4. Ce dernier vaudroit mieux; la masse étant trop forte à 6 et les incorporations toujours dangereuses.

En laissant vos régimens de cavalerie à 3 escadrons, ordonnez que chaque capitaine recrute 10 hommes de plus que le complet actuel; vous laisserez ces 10 hommes à pied; ils s'instruiront, et si la guerre vient, vous aurez bientôt 4 escadrons par régiment, qui est la vraie composition françoise. Pourquoi toujours nous proposer du Prussien? Nous en sommes nous bien trouvés, d'avoir été à cette école?

Je n'ai pas calculé la dépense, n'ayant pas eu le temps; mais je suis persuadé que l'armée que je propose, de 150 *mille hommes*, ne coûteroit pas plus que le plan du ministre ou du comité, et vous ne tourmenteriez pas vos soldats ni vos officiers.

Le comité vous dit qu'il aura 2000 *hommes* de plus que le plan du ministre, pour, à peu près, la même somme; mais ce comité ne dit pas qu'il réforme de l'état-major, et des officiers dans la cavalerie.

Je viens, Messieurs, au point qui m'a paru le plus essentiel; le comité vous propose que les maréchaux de camp aient les régimens,

et ces messieurs, toujours modestes, demandent qu'ils soient inamovibles, et que l'on ne puisse pas leur ôter leurs régimens sans un jugement légal.

Quoi ! messieurs, c'est dans cette assemblée que l'on hazarde de pareilles propositions ! Que deviendroit le pouvoir que vous avez confié au roi ? S'il n'étoit pas le maître de changer ses officiers généraux.

Que deviendroit même notre liberté ? une vingtaine de maréchaux de camp, jeunes ambitieux, peut-être intriguans, auroient trop de consistance ayant un régiment à eux. Non, messieurs, cette proposition n'est pas acceptable. Elle va contre le bien du service et contre vos décrets, qui ont donné l'autorité au roi sur les troupes, conséquemment, de nommer les officiers généraux qu'il voudra, et les changer de même.

Car enfin, tout le monde n'a pas la tête organisée militairement, et quel malheur n'en peut-il pas arriver, si un officier général, peu capable, avoit un régiment à la guerre, et que le roi fût obligé de l'employer, malgré son ineptie pour le métier.

En voilà, je crois, assez pour que les officiers généraux soient employés dans la ligne, et non autrement.

Le ministre emploie 94 officiers généraux, pour la paix, et le comité militaire vous propose d'employer 124 officiers généraux. Pour le coup, il y en auroit assez pour commander l'armée de Darius.

Je vous observe cependant, messieurs, que

*6

124 officiers généraux coûteront au moins deux millions cinq cent quatre-vingt mille livres.

Je crois, messieurs, que l'on pourroit faire quelque petite économie sur cet article, d'autant qu'à la guerre, vous prierez le roi, messieurs, d'employer très-peu d'officiers généraux, la multitude étant très-nuisible à l'armée, ce que tout militaire qui a fait la guerre vous certifiera, et que mon expérience m'a démontrée à plus d'une bataille.

Je me résume. Mon opinion est que les troupes restent à ce moment, l'infanterie à deux bataillons, ayant les cadres prêts à remplir, ayant officiers et bas-officiers, sur le pied de guerre.

La cavalerie a trois escadrons et dix hommes à pied par compagnie, pour former à l'instant de la guerre un 4e. escadron par régiment.

Ce qui presse, messieurs, c'est un décret sur la mutinerie et l'indiscipline : le comité nous le présentera avec ce qu'il a fait sur d'autres objets, qui peuvent très-bien aller, sans que les troupes soient organisées différemment qu'elles ne le sont.

Mais, messieurs, tel plan que vous adoptiez, j'ai l'honneur de vous le répéter, toute incorporation dans la position où est l'Europe, armée comme elle est, seroit bien imprudente.

De l'Imprimerie de Cussac,
Libraire, au Palais Royal, nº 7 et 8.